



Renseignement sur mes droits de mere

Par **mimie2014**, le **25/04/2017 à 15:08**

Bonjour

J'aimerais savoir un renseignement voilà l'année dernière le père de ma fille m'a fait convoquer par le JAF à Moulins il me demande le placement de sa fille donc je me suis adressée à l'ADSEA.

ma question est de savoir même avec l'ADSEA si je peux demander la garde complète de ma fille ?

Es-ce que je peux demander une pension alimentaire ?

Merci d'avance de bien vouloir me répondre.

merci également d'écrire vos messages dans un français correct comme l'exigent les conditions générales d'utilisations de ce site !

Par **Visiteur**, le **25/04/2017 à 16:21**

Bonjour,

bien sûr que vous pouvez demander ! Avoir sera autre chose... On passe d'une convocation devant un JAF pour le placement de votre fille à votre demande d'avoir la garde complète ? Si le père a fait cette demande, et que le JAF a demandé à l'ADSEA de vous suivre, c'est qu'il y a de votre côté des zones pas claires ? Donc, avoir la garde complète de votre fille risque d'être compliquée ?